

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le VINGT ET UN du mois de JUILLET à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 13 Juillet 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 19h00

Madame Marie FAUVET, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

### Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, J. BORZYCKI, MH. BOITIER, C. GRILLET, LEMONON, J. CHEVALIER, A VUE, JL DELPEUCH, C. NEVE, H. HES, R. GEOFFROY, AM ROBERT, D. FRANTZ, V. POULAIN, N MARKO, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. RAFFIN, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

### Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

F. MARBACH	à M FAUVET
JF PEZARD	à A VUE
M SAUZET MATTEI	à A VUE

### Absent non excusé :

P. CRANGA

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance :** Alain GAILLARD

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

### Points d'information générale :

- Recrutement d'un cuisinier pour la cantine – 7 personnes reçues en entretien. 1 candidat retenu. Ecogit'action nous accompagne dans les procédures sanitaires.
- Assemblée Générale de la Fédération des Sites Clunisiens à Charlieu – la Fédération vient à Cluny les 9 et 10 octobre. L'enjeu de cette AG était le lancement de l'engagement dans la démarche UNESCO pour les sites clunisiens. A réfléchir d'ici à Octobre, est-ce qu'on essaie de faire comme Charlieu, c'est à dire un conseil municipal validant l'engagement de la Ville dans la démarche UNESCO le 9 octobre.
- Le 7 juillet - Moment convivial avec les agents au CTM
- 14 juillet : belle dynamique pour les commémorations malgré un temps moins radieux. Pour les commémorations du 11 août, on attend de voir quelles seront les contraintes sanitaires.
- Cluny Danse : beau festival malgré quelques débordements constatés avec défaut du port du masque et de dépassement sur le temps de fin (1h30 contre 22h30). Des riverains nous ont écrit en mairie et la gendarmerie a été sollicitée pour tapage nocturne.  
La Ville est partenaire de ce festival mais c'est Cluny Danse qui est organisateur pour toutes les questions de sécurité. Pour la 10<sup>ème</sup> édition, nous serons vigilants pour éviter tout débordement.
- Le feu d'artifice du 13 juillet, où la ville était organisatrice s'est très bien passé.
- Le choix a été fait pour le cinéma et les écuries St Hugues de mettre une jauge de 49 personnes (spectateurs) pour s'épargner les pass-sanitaires. Si des élus ont des smartphones de moins de 2 ans dont ils ne se servent pas, la mairie est preneuse pour pouvoir télécharger l'application Tous Anticovid Vérif
- Information sur le WE des 11 et 12 septembre.

**Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23/06//2021.**

Marie FAUVET, Maire soumettra à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 23/06/2021.

Paul Galland : demande de modifications au PV : 1 ajout p 5 + p 6

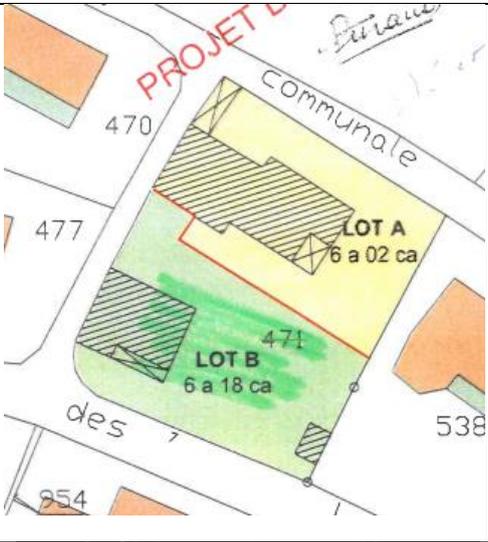
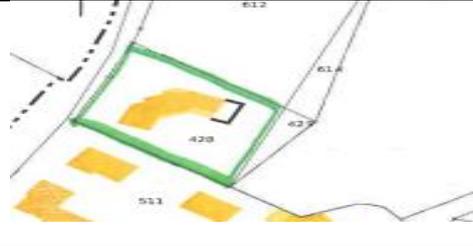
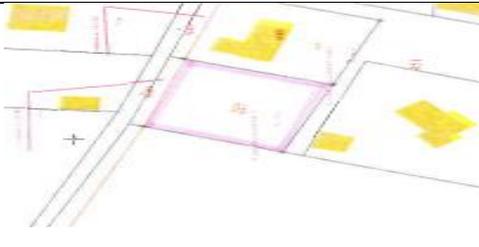
Les modifications demandées ont été apportées au PV du 23/06/2021.

Unanimité

**Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**DROIT DE PREEMPTION**

Marie FAUVET, Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

<p>1. 1, rue de l'Ecartelée/3, rue du Merle (AO 108) appartenant à M et Mme ROBIN Jean-Jacques - DAVAYE</p>	
<p>2. 7, allée des Lauriers (B 471partie) appartenant à Mme DUVENAUD Suzanne - CLUNY</p>	
<p>3. St Lazare (AB 428) appartenant à M Ernesto FAYET - CLUNY</p>	
<p>4. 10, rue Raymond Jeanniard (B 947) appartenant à M DECERLE Samuel et Mme GELIN Annie - CLUNY</p>	

**ADMINISTRATION GENERALE**

1 - Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – motion contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Mme la Maire informe que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des

ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »



**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »***

- ***exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;***
- ***Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;***
- ***Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,***
- ***Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;***
- ***Autorise Mme la Maire à signer tout document afférent.***

*JL DELPEUCH et J CHEVALIER expliquent que nous devons nous emparer de la question des forêts sur un plan économique et surtout écologique dans le cadre de la préservation de nos essences qui sont toutes attaquées.*

*JL DELPEUCH, Conseiller Délégué informe que sur notre territoire, on anime la charte forestière et dans le cadre économique on travaille avec les entreprises pour valoriser davantage nos bois de qualité secondaire et cela fait l'objet de discussion avec les entreprises Oxxo et Ducerf à Vendenesse les Charolles.*

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire indique que l'association des communes forestières est très dynamique et est une mine de renseignements.*

## FINANCES

### 2 – Décisions modificatives N° 1 – budget VILLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
D	I	020	21571	0356	21	VEHIMUNICI	MATERIEL ROULANT	13 000,00
D	I	810	2158	0356	21	ESPACESVER	MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 900,00
D	I	211	2183	0385	21	SACRECOEUR	MATERIEL INFORMATIQUE (socle numérique)	25 468,02
D	I	212	2183	0385	21	GSMARIECUR	MATERIEL INFORMATIQUE (socle numérique)	14 200,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>								<b>54 568,02</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT								
R	I	01	021		021		VIREMENT SECTION FONCTION	-100 000,00
R	I	213	1321	0385	13	GSMARIECUR	SUBV ETAT (socle numérique)	39 723,60
R	I	322	1321	CULTURE	13	PATRIMOINE	SUBVENTION DRAC (TABLEAUX)	11 093,00
R	I	213	1328	0385	13	SACRECOEUR	AUTRES subv socle numérique	12 694,42
R	I	322	1328	CULTURE	13	PATRIMOINE	AUTRES subvention tableaux	1 063,00
R	I	01	1641		16		EMPRUNTS EN EUROS	89 994,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>								<b>54 568,02</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
DST	020	60612	011	HOTELVILLE		ENERGIE - ELECTRICITE		10 000,00
ADM	20	60623	011	RESTAUSCOL		ALIMENTATION		20 000,00
DST	020	60622	011	GARAGE		CARBURANTS		2 000,00
DST	213	60631	011	DGM		FOURNITURES D'ENTRETIEN		2 000,00
DST	413	60631	011	PISCINE		FOURNITURES D'ENTRETIEN		1 000,00
DST	213	60631	011	GSMARIECUR		FOURNITURES D'ENTRETIEN		1 500,00
	53	60631	011	CENTRE VAC		FOURNITURES D'ENTRETIEN		500,00
ADM	020	6064	011	ADMIGENERA		FOURNITURES ADMINISTRATIVES		-500,00
ADM	020	6068	011	ADMIGENERA		AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		-2 000,00
DST	412	6068	011	HIPPODROME		AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		-500,00
ADM	251	611	011	RESTAUSCOL		CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES		-25 750,00
DST	020	615221	011	EGLISENDAM		BATIMENTS PUBLICS		2 830,00
DST	413	61558	011	PISCINE		REPARATION BIENS MOBILIERS		-2 000,00
DGS	020	6182	011	ADMIGENERA		DOCUMENTATION GENERALE		100,00
DGS	020	6184	011	ADMIGENERA		ORGANISMES DE FORMATION		1 000,00

DGS	020	6227	011	ADMIGENERA	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	-11 000,00
CULT	313	6236	011	GESTION	CATALOGUES ET IMPRIMES	-3 000,00
CULT	314	6236	011	CINEMA	CATALOGUES ET IMPRIMES	-2 000,00
DGS	112	6248	011	FOURRIERE	DIVERS	-500,00
DGS	020	6251	011	ADMIGENERA	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 000,00
DST	020	64111	012		REMUNERATION PRINCIPALE	46 500,00
ADM	020	64112	012		NBI, IFSE	17 370,00
	01	023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-100 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>-37 450,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
DST	020	6419	013	BATIMENTS	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 450,00
AD	830	7022	70	FORET	COUPES DE BOIS	33 200,00
ADM	026	70311	70	CIMETIERE	CONCESSION DANS CIMETIERES	-5 000,00
DGS	821	70321	70	HORODATEUR	DROITS STATIONNEMENT	-22 100,00
AD	810	70323	70	PLANJALONN	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	-1 000,00
CU	322	7062	70	MUSEE	REDEVANCES SERVICES CULTUREL	-35 000,00
CULT	313	7062	70	GESTION	REDEVANCES DES SERVICES A CARAC. CULTURE	-5 000,00
ADM	20	7067	70	GARDERIE	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	1 000,00
	01	7381	73		TAXE ADDIT. DROITS MUTATION	-10 000,00
	020	775	77	ADMIGENERA	VENTE	5 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>-37 450,00</b>
	01	021	021		VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	100 000,00

La Commission Finances réunie le 19 Juillet 2021 a émis l'avis suivant : favorable

P RAFFIN, Conseiller Municipal veut appuyer sur le fait que pour le projet « Petites villes de demain » il trouve dommage de ne pas pouvoir prendre un cabinet extérieur, qui aurait plus de liberté et d'indépendance qu'un agent qui travaillera sur les dossiers que la CC et la Ville flècheront.

Marie FAUVET, Maire, répond que l'on n'a pas le choix car c'est statutaire dans la convention et pour avoir les financements nous n'avons le choix que de recruter un agent.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, souhaite savoir si les dépenses du Sacré cœur sont en TTC ou HT ?

MH BOITIER, Adjointe au Maire précise que c'est du TTC et que nous récupérerons la TVA, ce qui nous conduit à ne pas appeler une contribution au montage du dossier.

J LORON, Conseiller Municipal, déclare s'abstenir sur cette DM car il ne souscrit pas à la reprise en régie directe du restaurant scolaire. Donc, en cohérence, il s'abstient.

Le Conseil Municipal, par 21 voix « POUR », 4 « CONTRE » et 1 « ABSTENTION » adopte cette décision modificative.

**3 – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – convention entre la Ville et l'école du Sacré Cœur**

Mme BOITIER, Adjointe au Maire informe l'assemblée que l'éducation nationale a lancé une campagne de financement d'équipement numérique à destination des collectivités à hauteur de 70% pour l'équipement et 50% pour les ressources numériques. La commune a déposé un dossier pour ses 2 écoles publiques.

L'école privée du Sacré Cœur souhaitant pouvoir bénéficier de cette aide financière elle a donc sollicité la commune comme porteur de projet qui a décidé d'intégrer l'école dans le dispositif avec à l'appui un conventionnement dans lequel il est stipulé que l'école versera à la commune le reste à charge.

Le dossier complet a été déposé le 28 juin et, le 9 juillet, la subvention a été accordée pour les 3 écoles comme suit :

Cout total pour l'ensemble du projet 60 645.00 € dont 39 898.00 € de subvention de l'Education nationale

Pour l'école du Sacré Cœur le reste à charge s'élève à 12 694.40 € que l'école remboursera selon les termes de la convention jointe en annexe.

*La Commission Finances réunie le 19 Juillet 2021 a émis l'avis suivant : favorable*

*P GALLAND, Conseiller Municipal, revient sur ce problème de TVA. Il trouve inacceptable, alors que nous avons une aide de l'Etat et que nous pouvons récupérer le FCTVA, que nous facturions le TTC au Sacré cœur.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, fait remarquer que l'on se fait de la gratte sur la TVA.*

*MH BOITIER, Adjointe au Maire, explique que cet appel à projet était un peu particulier et que nous nous sommes rendus compte tardivement de cette question fiscale. D'un autre côté, nous avons passé beaucoup de temps administrativement sur ce dossier qu'il s'agit aussi de valoriser.*

*C ROLLAND, Conseillère Municipale, trouve un peu mesquin de jouer sur la TVA mais si l'on peut modifier la convention pour faire apparaître le temps administratif passé et facturé, ce serait mieux.*

*MH BOITIER, Adjointe au Maire conclut en disant que l'on peut justifier en effet dans la convention que nous avons supporté des frais administratifs qui nous ont demandé beaucoup de temps.*

L'ensemble des élu.e.s ayant acté la modification demandée

**Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »**

- **approuve la convention jointe en annexe**
- **Autorise Mme la Maire à la signer**

#### **4 – Attribution de subventions aux associations – EXERCICE 2021 – Subventions de fonctionnement – Subventions exceptionnelles**

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Ville de CLUNY dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Selon les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2021 pour attribuer des subventions de fonctionnement et exceptionnelles à ces associations et les avis favorables rendus par les commissions « association » du 22 juin et « finances » du 19 Juillet 2021,

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivant le tableau joint.

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire indique qu'un texte du Sénat précise qu'un simple adhérent d'association, élu de la commune n'a pas le droit de participer au débat et de voter.*

*P GALLAND, Conseiller Municipal, revient sur ce que précise la jurisprudence sur la participation à un vote pour une subvention à savoir « c'est prendre part à la décision finale ». Par conséquent quelqu'un peut toujours voter mais sans exprimer de position ni être directement intéressé.*

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire, résume que schématiquement les mêmes montants de subventions que l'année dernière ont été reconduits.*

*B ROUSSE, Conseiller Municipal demande s'il est possible d'ajouter pour l'année prochaine dans le tableau le nom des associations de l'année N-1 qui n'ont pas reçu de subvention souvent dû au fait d'un dossier non envoyé.*

*J LORON, Conseiller Municipal répète ce qu'il a déjà dit à la commission, à savoir qu'il serait opportun que l'on fasse figurer dans les tableaux aussi celles qui subviennent seules à leur besoin. On se retrouve parfois avec des demandes d'associations pour des montants faibles, et une épargne d'une quinzaine d'années sans vraiment d'activité et il aurait souhaité aussi qu'un regard plus acéré soit porté sur le contrôle de l'utilisation de l'argent public car il déplore que certaines personnes paient des chaussures dans son magasin avec des chèques d'une association.*

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire réitère ses dires en commission à savoir qu'à chaque fois qu'il va en AG et qu'il constate des résultats excédentaires ou une grosse épargne, il préconise que ces sommes soient votées et attribuées à des prestations précises car c'est de l'argent public. Les associations savent que c'est la règle et qu'elles s'exposent à un redressement fiscal*

*P GALLAND, Conseiller Municipal, propose plutôt d'alerter l'association face aux comportements de certains adhérents.*

*E LEMONON, Adjointe au Maire, entend bien les propos de Jacques mais rappelle également qu'il faut aussi valoriser le temps passé par les bénévoles et dans le plus grand nombre des cas avec un investissement financier.*

*J LORON, Conseiller Municipal, Conseiller Municipal répète ce qu'il a dit en commission, à savoir que le club de foot donne l'équivalent de 14 emplois temps plein/an en bénévolat et que pour d'autres associations c'est plus léger.*

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire, revient sur l'achat de la paire de chaussures et déclare que les associations peuvent procéder à des dépenses de tous ordres ayant trait à l'objet de l'association, à savoir une assemblée générale ou un spectacle...*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, précise que ça peut parfois faire partie d'une certaine aide sociale de la part de l'association.*

*JL DELPEUCH, Conseiller Délégué, déclare qu'il faut surtout souligner ce qu'apportent les très nombreuses associations de Cluny et la diversité de leurs modèles économiques et de leur fonctionnement (caritatif, culturel ...). S'il fallait que ce soit la puissance publique qui prenne en charge tout ce que font ces associations, cela coûterait extrêmement cher et il tient à les remercier pour leurs actions. Il trouve normal que la commune soutienne ce bénévolat et cette richesse associative et les encourage et il précise qu'il faut rester vigilant et rigoureux mais sans s'immiscer dans leur fonctionnement.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, déclare que c'est la base du système associatif avec la loi de 1901 qui permet aux associations de fonctionner librement et c'est cette liberté qui fait la richesse de notre système associatif.*

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire, donne pour exemple le salon du livre qui a failli disparaître l'année dernière qui est reparti cette année avec la journée des écritures.*

*J LORON, Conseiller Municipal, intervient en disant qu'il était tout à fait d'accord pour financer la majorité des associations*

*M FAUVET, Maire, rajoute que certaines associations tels que les Amis de Cluny financent énormément de choses dans Cluny (en outre les albâtres) ne demandent pas de subventions et soutiennent la Ville (don de 30 000 €)*

*J LORON, Conseiller Municipal, précise qu'il est au courant car il fait partie du bureau et qu'il a été durant 10 ans vice-président des Amis de Cluny. Il est d'ailleurs très fier de faire partie de cette association qui ne demande aucune subvention car elle a des revenus antérieurs qui lui permettent d'en donner à la ville.*

*M FAUVET, Maire, remercie cette association.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, a une interrogation sur la subvention du Comité d'Entente des Associations Patriotiques qui passe de 250 € à 200 €.*

*J CHEVALIER, Adjoint au Maire, indique que l'objectif de dépenses était de 77 000 € et qu'il a été décidé, face aux demandes globales s'élevant aux alentours de 100 000 €, de réduire les attributions à certaines associations qui n'avaient pas un projet conséquent ou un budget nécessitant une aide*

*P GALLAND, Conseiller Municipal rappelle qu'en 2020, la subvention a été augmentée de 100 € passant de 150 € à 250 € par l'année précédente. Par conséquent maintenant nous revenons aux montants, même plus élevés que les années précédentes alors qu'ils auraient dû n'avoir que 150 €.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal demande s'il est possible de faire collectivement un effort de 50 € et estime que ce serait un geste apprécié de tout le monde.*

*M FAUVET, Maire, et J CHEVALIER, Adjoint au Maire déclarent que cela remet en cause les décisions de la commission qui passe déjà beaucoup de temps à étudier les dossiers. Ils font remarquer que cette association a des réserves financières.*

***Le Conseil Municipal à « l'unanimité » décide d'attribuer les subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux différentes associations suivant le tableau joint en annexe.***

**5 – Convention tripartite « Petite Ville de Demain » avec la CCC et l'ETAT**

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, ainsi que de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme, ainsi que de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et décliné et adapté localement.

Le programme s'organise autour de trois piliers :

- ✓ le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention poste de chef de projet à 75%, apport d'expertises) ;
- ✓ l'accès à un réseau, grâce au club « Petites Villes de Demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- ✓ des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Il est par ailleurs proposé que, si le poste de chef de projet est, comme le souhaite l'Etat, porté par la Communauté de Communes, le reste à charge après versement des subventions, soit supporté par la ville de Cluny. En effet, la majorité des attendus du poste seront au bénéfice de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10,

- Vu la délibération en date du 12 juillet 2021 de la Communauté de Commune approuvant cette convention et autorisant son Président à la signer
- Considérant que la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a lancé officiellement le 1<sup>er</sup> octobre 2020 le programme « Petite Ville de Demain »,
- Considérant que ce programme dispose d'un budget de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) et s'adresse aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et qui connaissent un certain nombre de fragilités notamment en matière de vacances commerciales,
- Considérant que les territoires retenus au titre de ce programme représentent 1 600 communes et 7 millions d'habitants,
- Considérant que la ville de Cluny en tant que ville centre est concernée,
- Considérant la convention présentée en séance,

*La Commission Finances réunie le 19 Juillet 2021 a émis l'avis suivant : favorable*

*P RAFFIN, Conseiller Municipal, fait remarquer qu'en France, il doit y avoir une trentaine de labels, dont Cités de Caractère, Villages de charmes, stations vertes etc...auxquels nous aurions pu adhérer. Il souhaiterait savoir ce que l'on entend par « Petite Ville de Demain » et connaître les missions attribuées.*

*M FAUVET, Maire répond que nous ne sommes pas sur un label comme villes et villages fleuris mais sur un dispositif contractualisé avec l'Etat. C'est un dispositif qui encadre des aides possibles de l'Etat vers les territoires qui est complémentaire au contrat de relance et transition écologique que l'on a déjà signé. C'est une façon de flécher sur les territoires où il y a des villes de moins de 20 000 habitants de l'argent public et notamment de renforcer et de doter les communautés de communes d'ingénierie. Ce n'est pas un label mais il y a une volonté de l'Etat de mettre ces villes en réseau et du partage d'expérience et l'Etat incite les départements à animer localement les Petites villes de demain. La*

personne recrutée va participer au rééquilibrage de l'ingénierie sur le territoire et notamment sur les questions liées à l'urbanisme et à l'économie.

P RAFFIN, Conseiller Municipal, remercie pour ces précisions. Ce qui l'interpelle dans la convention c'est le reste à charge de 25% qui doit être payé uniquement par la ville centre et non partagé avec la CCC.

M FAUVET, Maire, précise que la CCC prend en charge l'environnement du poste, coût salarial ainsi que tout le reste matériel.

P RAFFIN, Conseiller Municipal, fait remarquer que les missions sont communautaires, et il serait normal que la CCC prenne en charge une partie du reste à charge. Il est tout à fait d'accord sur cette collaboration mais il votera contre en l'état si les 25% restent à la charge de la commune.

M FAUVET, Maire, déclare qu'il est possible de chiffrer le coût global du poste environné

P GALLAND, Conseiller Municipal, complète en faisant la comparaison avec le débat sur les frais de dossier de l'école du sacré cœur évoqués précédemment : dans ce dossier c'est la CCC qui s'occupe de tout le support logistique et le chiffrage des frais engagé va être quasiment équivalent au reste à charge.

B ROULON, Conseiller Municipal, souhaite savoir qui sera l'employeur de la personne recrutée ?

M FAUVET, Maire, c'est le comité de pilotage, balisé et composé de différentes personnalités dont le Préfet

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, demande de préciser si c'est Mme la Maire qui la rémunère ou le Président de la CCC ?

JL DELPEUCH, Conseiller Délégué, Elle sera sous la responsabilité d'un comité de pilotage. La hiérarchie directe sera la vice-présidente en charge de l'économie et de l'emploi qui n'est autre que Mme la Maire de Cluny qui aura au quotidien l'autorité fonctionnelle sur la personne recrutée. Dans cette opération il y a un terme très important de la part de l'Etat qui est celui de revitalisation. Une des missions fondamentales de la personne recrutée sera de travailler sur la revitalisation des commerces appelée opération de revitalisation territoriales (ORT) (appelée autrefois OPARCA), principalement à Cluny mais aussi sur d'autres communes de taille comparables plus impactées et qui s'articule avec la problématique habitat et l'équilibre des centre villes avec une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH). A travers ces 2 programmes on va pouvoir démultiplier ces soutiens à la revitalisation du centre-ville de Cluny prioritairement en tant que ville Chef-lieu et également pour d'autres bourgs relais comme Salornay, Joncy, la Guiche. Ce n'est donc pas un label pour faire venir des touristes mais c'est un moyen de mettre en place ces opérations publiques pour faciliter la revitalisation.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal résume en disant que l'employeur c'est la CCC et le payeur c'est la Mairie

M FAUVET, Maire, ré affirme que le poste environné est à la CCC. Elle s'engage à regarder le coût environné que représente le poste en sachant que c'est le flou artistique car la convention porte juste sur les 25% pris en charge par la ville. Comme elle a été délibérée telle quelle au conseil communautaire elle propose de la signer telle qu'elle est présentée aujourd'hui et de faire un bilan au bout d'un an car elle suppose que les autres communes se sont certainement posées les mêmes questions.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, aimerait que les communes qui bénéficient de cette opération payent au prorata du bénéfice.

M FAUVET, Maire, explique qu'il est difficile d'envisager ce qu'il va être réalisé et pour l'instant la convention s'apparente à une convention cadre.

P RAFFIN, Conseiller Municipal, insiste en disant que si cela doit passer par la CCC il demande à ce qu'il y ait un vrai sens et une répartition au prorata et que cela sera d'autant mieux perçu par les autres communes.

JL DELPEUCH, Conseiller Délégué, donne des éléments complémentaires à savoir que la logique de ce qui est proposé par l'Etat est que ce type de revitalisation doit bénéficier prioritairement à la ville avec une participation de l'Etat à hauteur de 75% pour que ce dispositif puisse être partagé avec les autres communes. Par conséquent c'est la CCC qui reçoit ces 2 contributions, l'Etat prenant à sa charge la participation des petites communes ainsi qu'une grosse part de celle de Cluny puisque le temps sera très majoritairement consacré la Ville centrale

P GALLAND, Conseiller Municipal, intervient pour dire que ce qui est demandé à ce conseil c'est de signer une convention tripartite Etat/CCC/Ville. Si après il y a débat sur les 25% cela fera l'objet d'autres convention entre la Ville l'interco et les autres communes concernées mais pour l'instant nous sommes tenus par le temps et en attendant de connaître les clés de répartition, difficile pour l'instant à définir, il faut avancer et signer ce document

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, propose de faire confiance à Mme la Maire pour défendre les intérêts de la ville pour proratiser en fonction des différents projets.

M FAUVET, Maire indique que le comité de pilotage local n'a pas encore été mis en place et précise que la commission économie dont vous êtes en partie membres sera forcément impliquée tout comme l'union commerciale ou d'autres types d'organisation. La convention nous permet de démarrer sans prendre de retard car de nombreuses petites villes l'ont déjà signée et elle a été validée en conseil communautaire et propose de la voter telle que présentée.

J LORON, Conseiller Municipal, ajoute qu'il est tout à fait pour cette convention mais il fait remarquer qu'il a reçu le document le jour où l'Europe annonçait la fin de la vente de véhicules thermiques en 2035 et cela lui a fait penser aux bornes de recharge électrique. Il anticipe en disant que 2035 c'est demain et fait le constat que la commune ne dispose que d'une borne avec 2 recharges et préconise qu'il va falloir très rapidement réfléchir à ces installations qui nécessitent des travaux sur le réseau et alerte également sur la capacité de notre réseau électrique.

M FAUVET, Maire indique le sous-Préfet a alerté la commune sur la question.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, propose de mettre un point dans le PADD sur la question des réseaux électriques

**Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »**

- ✓ **Autorise Mme la Maire à signer la convention d'adhésion de la ville de Cluny au programme petite villes de demain, avec d'une part la Communauté de Communes, représentée par son Président, M Jean Luc DELPEUCH, et d'autre part l'Etat représenté par le Préfet du département de Saône et Loire,**
- ✓ **Autorise Mme la Maire à engager toute démarche utile dans le cadre de sa mise en œuvre**

## **PERSONNEL**

### **6 – Modification du tableau des effectifs**

#### a) Emplois permanents

L'équipe du Centre Technique Municipal (CTM) a besoin d'être renforcée. En effet, il est nécessaire de recruter une personne afin de seconder le responsable du CTM notamment dans la supervision du travail des équipes sur le terrain.

Aussi, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Une fois la personne sélectionnée, les postes non nécessaires seront supprimés après avis du Comité Technique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »**

#### **Article 1 :**

Approuve le tableau des effectifs de la collectivité, annexé à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

#### **Article 2 :**

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

#### **Article 3:**

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **Questions diverses**

Paul GALLAND, Conseiller Municipal représentant la liste « Cluny dans le Bon Sens», a fait parvenir les questions diverses suivantes :

### **1. Parking de Rochefort**

Nous constatons que le parking de Rochefort est à nouveau pour le stationnement des bus.

**S'agit-il d'un stationnement de dépose des touristes ou d'un stationnement de plus longue durée ?**

A GAILLARD, Adjoint au Maire, oui - c'est pour déposer les touristes mais ce n'est pas un stationnement. Mais pour le moment, nous n'avons pas reçu les panneaux permettant de spécifier la dépose-minute. Le traçage au sol continuera y compris sur la rue porte des prés qui va être remise en double sens.

*B ROUSSE, Conseiller Municipal, demande si la dépose devant les haras sera supprimée ?*

*A GAILLARD, Adjoint au Maire, oui, comme indiqué dans un précédent CM ; La deuxième dépose est au Prado, à chaque fois à proximité des WC publics*

*B ROUSSE, Conseiller Municipal, le goulet d'étranglement de Rochefort doit être retravaillé, avec un stop*

*A GAILLARD, Adjoint au Maire, oui ce sera un sens entrant et unique.*

## **2. Stèle avenue Charles de Gaulle**

Lors de la cérémonie commémorative de la déportation (le 25 avril) une délégation s'est rendue à la stèle située à l'ancienne usine à gaz. Cette délégation n'a pu déposer une gerbe ou marquer un temps à la hauteur de ce devoir de mémoire car la stèle est implantée derrière un grillage.

**Pourrions-nous envisager une mise en valeur de ce monument et de le rendre accessible pour les différentes manifestations patriotiques ?**

*E LEMONON, Adjointe au Maire, : précise qu'elle faisait partie de la délégation et qu'il y avait possibilité de déposer la gerbe car le portail était ouvert.*

*P GALLAND, Conseiller Municipal, : la question n'est pas tant du dépôt de la gerbe, mais qu'elle est mal valorisée*

*B ROUSSE, Conseiller Municipal, d'autant plus que l'Office de Tourisme envisage de faire un circuit de visite des lieux de mémoire et préconise quand les finances le permettront de faire un point d'information sur l'ancienne usine à gaz.*

*M FAUVET, Maire, : oui, il faut qu'on la mette en valeur*

## **3. Future ex-perception**

Lors du Conseil du 19 mai, dans la discussion sur la signature du bail avec la DGFIP au sujet du départ de la perception de Cluny, une adjointe a déclaré « tant que cela n'est pas fait le combat n'est pas encore perdu ».

**Quelles actions avez-vous ou allez-vous engager pour le maintien de la trésorerie sur notre commune ?**

*M FAUVET, Maire, c'est aussi le débat Petite Ville de Demain et des conditions de partenariat avec l'Etat pour ne pas perdre de services publics. Et par ailleurs, elle informe qu'un rendez-vous est pris le 15/10 avec le Préfet et ce sujet fera l'objet d'un point avec lui.*

Jacques LORON, Conseiller Municipal représentant la liste «Priorité Cluny », a fait parvenir les questions diverses suivantes :

### **1. Un véhicule accidenté depuis cet hiver dans un fossé en allant vers la croix de Montmain n'a toujours pas été évacué : une action est-elle prévue ?**

*A GAILLARD, Adjoint au Maire, on attend un ordre d'enlèvement de la part de la gendarmerie et dès qu'on l'aura, on enlèvera et ce sera à la charge de la commune.*

### **2. Des riverains de la rue petite rivière se plaignent de ne pas avoir de réponses aux nombreux courriers qu'ils vous ont transmis: qu'en est-il ?**

*M FAUVET, Maire : effectivement pas eu de réponse écrite à leur courrier mais ils ont eu Alain en personne pour leur répondre.*

*A GAILLARD, Adjoint au Maire, précise que 2 réponses écrites ont été faites dont une qui concernait une commerçante présente dans cette rue et l'autre qui concernait les riverains. Pour les autres doléances il a fait une visite sur place. Une personne a essayé de le joindre mais elle n'avait visiblement pas le bon numéro de téléphone et ce problème a été réglé ce matin. En tout état de cause à ce jour sur cette rue les demandes sont surtout liées au fait qu'il y a une augmentation du trafic et on en est bien conscient et on espère que ce trafic va baisser. Côté réglementaire les installations ont été posées et il n'y a pas de problématique.*

**Serait-il possible d'envisager un nettoyage du monument aux mort 39/45 dont l'aspect commence à être particulièrement sale.**

*M FAUVET, Maire, : oui on est d'accord et on essaie de faire le nécessaire avant le 11/08.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, : ce qui serait bien, c'est de matérialiser au sol une protection de ce monument 39/45, par des potelets ou des piquets et que ce ne soit pas une zone de pique-nique*

### **3. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur le coup de l'ingénierie lié aux jardins partagés rue d'avril suite au débat du dernier CM.**

*N MARKO, Conseiller Municipal, il y a 2 parties à ce jardin. La partie haute est en zone constructible, utilisée en jardins partagés. La partie basse, non constructible, destinée à devenir un jardin public. Ce que l'on défend n'est pas que de faire un jardin public mais un îlot de fraîcheur et ce que l'on appelle une forêt jardin, qui n'est pas commune. Nous avons fait deux visites de ce type de projets portés par d'autres communes. Nous avons donc l'intention d'être accompagnés sur ce concept par la forêt gourmande (6000 € d'ingénierie + conférence, et 1000 € de plants). Il y a un côté expérimental, qu'il conviendra ensuite de transférer sur d'autres espaces de la Ville de ces forêts nourricières. Et le 2<sup>ème</sup> type de prestataire d'ingénierie, DETEA, est liée au type d'équipement à implanter sur cette parcelle, en partie haute, avec insertion paysagère, comme demandé par l'ABF, dans le cadre du respect du PSMV + animation et accompagnement par des ateliers de co-conception de ce lieu, pour créer une vraie dynamique citoyenne et un support pédagogique pour ceux qui s'intéressent à la question de la production alimentaire, fruitière, au respect de l'environnement etc . Tout un travail d'accompagnement va être réalisé également autour d'une association qui est en train de se constituer qui pourrait être gestionnaire de ce lieu.*

*J LORON, Conseiller Municipal, il y a donc double travail ?*

*M FAUVET, Maire, il y a 6000 pour la forêt gourmande et 4000 € DETEA.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, demande s'il y a eu une mise en concurrence pour retenir le bureau d'étude.*

*N MARKO, Conseiller Municipal répond que non mais que cela est prévu*

*D CRETENET, DGS, précise que la décision du maire concernait un plan de financement et des projets de dépenses. Désormais, oui, nous pouvons consulter, mais pour certaines prestations, il n'y aura pas beaucoup de concurrence au vu de la spécificité de la demande.*

#### **4. Est ce qu'il serait possible d'évoquer le nettoyage des bouches d'égout dans le quartier saint clair et les HLM.**

Avec les pluies de ces dernières semaines les bouches se soulèvent et l'eau ne s'évacue plus correctement. Les terrains sont inondés, surtout depuis que la commune a arraché toutes les haies rue Salvador Allende.

*A GAILLARD, Adjoint au Maire, confirme qu'il y a eu des désordres dans ce quartier et à d'autres endroits également. La raison majeure est que depuis quelques années il n'y a plus de contrat de prestation sur l'entretien de ces bouches d'égout. Les équipes techniques sont intervenues en enlevant notamment des racines qui obstruaient le réseau. Il précise que l'intervention quel que soit le prestataire coûte 500 € à chaque fois. Il est donc envisagé de reprendre très rapidement un contrat de prestation car ces travaux ne peuvent pas être réalisés en régie et cela nous permettra également d'avoir un audit de nos réseaux d'égout*

*En ce qui concerne la haie, elle a effectivement été arrachée sous l'ancienne mandature pour favoriser la sortie au stop. Et on voit les conséquences que cela engendre lorsqu'on enlève ce type de haie qui permet de ralentir et infiltrer les eaux de ruissellement.*

Jean François DEMONGEOT, Conseiller Municipal représentant la liste « Cluny en Clunisois », a fait parvenir la question diverse suivante :

##### **1. Une question qui porte sur la colline de Bel Air**

Je veux, par cette question diverse posée en CM, attirer l'attention de l'exécutif sur les désordres survenus sur la colline de Bel Air, sur le glissement de cette colline et notamment sur les conséquences de ce glissement sur le mur de soutènement au pied de cette colline.

La colline, inscrite au PPRN comme point critique s'est affaissée et a entraîné avec elle le mur de soutènement. Il existe, par ailleurs, un certain nombre de crevasses sur la colline.

Les désordres ont été constatés à partir de mars 2021 et depuis, la situation s'est aggravée. J'ajoute que la colline a déjà été l'objet d'affaissement et que des travaux de grande ampleur avaient été entrepris (en 1993 ou 1994).

Face à cette situation inquiétante, que compte faire la Municipalité ?

A-t-elle contacté le propriétaire ?

A-t-elle missionné un expert pour rechercher les causes de cet affaissement ?

A-t-elle missionné un bureau d'études pour remédier à ces désordres ?

*M FAUVET, Maire, oui, il y a un problème dont nous sommes au courant. L'origine de ce sinistre vient d'être trouvée et c'est Alain qui suit ce dossier.*

*A GAILLARD, Adjoint au Maire, explique que les riverains du chemin des vignes ont constaté en mars des écoulements continus provenant de la colline de Bel air. Immédiatement, nous avons alerté les services de la préfecture craignant un glissement de terrain mais l'écoulement a perduré bien après les intempéries. Face à ce constat cela a soulevé des questions et il a été soupçonné qu'une source aurait été détournée dans cette colline qui comporte beaucoup de crevasses.*

*En fait, il s'avère que c'est l'un des réservoirs de Bel air qui s'est gravement fissuré au point d'être totalement vide. Il semblerait que la fuite ait suivi le tuyau qui alimente le réservoir et à un moment donné la fuite est partie dans la colline. SUEZ est intervenu en mettant de la fluorescine dans le réservoir pour voir où ressort la fuite. Nos assurances sont informées. Et des expertises sont attendues pour savoir si nous colmatons la fissure en mettant un bidime à l'intérieur pour le rendre étanche ou si nous devons construire un nouveau réservoir. Et nous espérons que les désordres constatés chez les riverains sont liés à cela sans quoi, cela coûtera cher à la collectivité.*

*Le propriétaire de la parcelle en amont du chemin a été prévenu pour un entretien de sa parcelle et notamment la partie boisée et on va le mettre en demeure de le faire mais face au risque que les arbres tombent sur les maisons en contrebas la commune s'autorisera à intervenir via constat par la Préfecture avec facturation au propriétaire. La commune est en relation permanente avec les riverains pour les rassurer d'autant plus qu'il y a une des maisons où le mur est fortement touché avec une inclinaison de 35%.*

*JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, demande si notre assurance va missionner un expert pour constater les dégâts?*

*M FAUVET, Maire indique que de nombreuses photos ont été prises*

*A GAILLARD, Adjoint au Maire complète en disant qu'il y a 2 actions :une sur le génie-civil du réservoir et la seconde est de savoir s'il y a un lien entre la fuite d'eau du réservoir et les murs. Comme il n'y a pas d'eau vers Bi1 d'après SUEZ la fuite d'eau suivrait la canalisation puis à un moment donné elle part à gauche en suivant soit une crevasse ou une galerie.*

*JFDEMONGEOT, Conseiller Municipal, rappelle qu'en 93 ou 94 la municipalité de l'époque avait connu également de graves ennuis avec un glissement de terrain qu'il a fallu consolider avec des carottes en béton pour sécuriser l'ensemble de la colline. Est-ce que cette solution est applicable avec les problèmes actuels ? Cette colline est inscrite au PPRN.*

*A GAILLARD, Adjoint au Maire indique qu'à l'époque il y avait eu évacuation de l'usine*

*M FAUVET, Maire, conclut en disant que la municipalité est très attentive d'autant plus qu'il y a la problématique du réservoir vide et une gestion de l'eau qui est un sujet compliqué à Cluny.*

*La séance est levée à 20h47*

*Prochain conseil municipal le 08 Septembre 2021.*